

REGLEMENT

CAVAL'JUMP 2019

CHALLENGE DU MEILLEUR COUPLE AMATEUR

8000€ de cadeaux aux 10 meilleurs couples amateurs du challenge

Le challenge se courra sur 4 étapes au Cavaletti Nivernais :

- Du vendredi 7 au dimanche 9 avril 2019
- Du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2019
- Du vendredi 16 au dimanche 18 août 2019
- Du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2019

1. Conditions de participation au challenge

- Le cavalier doit obligatoirement participer aux 2 étapes
- Le cavalier doit posséder une licence amateur 2019
- Le cavalier a le droit de concourir dans plusieurs épreuves
- Le cavalier a le droit de participer avec plusieurs chevaux
- Si le cavalier participe à plusieurs épreuves dans la même journée, les résultats de toutes les épreuves compteront (dans la limite du règlement FFE)
- Toute infraction au règlement FFE entraînera automatiquement l'élimination du challenge
- Le cavalier devra respecter les consignes d'utilisation des installations et les horaires mis en place par l'organisateur du concours.
 - Pour des raisons de sécurité évidentes, les chiens seront OBLIGATOIREMENT tenus en laisse.

2. Points et classement

- Toutes les épreuves amateurs et préparatoires sont génératrices de points
- Toutes les épreuves sont ouvertes aux engagements terrain
- Les points sont distribués de la manière suivante :

➤ Epreuves amateur/pro ouverte aux amateurs

- 1er = 70 points
- 2ème = 60 points
- 3ème = 55 points
- 4ème = 50 points
- 5ème = 45 points
- 6ème = 40 points
- 7ème = 35 points
- 8ème = 30 points
- Du 9ème au dernier classé = 25 points

Sans faute non classé = 20 points

Finissant = 10 points

➤ Epreuves préparatoires

Sans faute = 20 points

Finissant = 10 points

- Un classement provisoire sera disponible le lendemain de chacune des 3 premières étapes
- Le classement final du challenge du meilleur cavalier amateur sera divulgué à la fin de la dernière journée de la 4ème étape
- Les 10 meilleurs couples du challenge seront récompensés
- En cas d'égalité dans le classement, il y aura un tirage au sort pour déterminer la place

3. Partenaires et cadeaux

- Les partenaires du challenge du meilleur cavalier amateur offrent des lots pour une valeur de 8000€.
Le CavalettiNivernais, ATN Sécurité, Corentin Bourreau Masseur Ostéo, Déclenchement Immédiat photographe, Sellerie Le Paddock Vierzon, Sellerie Horse Club, Histoires de Cuisines, Le Garage du Mouesse
- Indépendamment des cadeaux du challenge, lors des épreuves des 4 concours, les cavaliers classés se verront récompensés par de nombreux lots, plaque et flot

4. Remise des prix

- La remise des prix du challenge du meilleur couple amateur aura lieu le dimanche 29 septembre 2019 à la fin de toutes les épreuves du concours
- Pour recevoir son cadeau, le cavalier classé devra obligatoirement être présent, en personne et en tenue, à la remise des prix.
- Le cavalier ne pourra pas se faire représenter par une tierce personne
- Si le cavalier n'est pas présent lors de la remise des prix, il se verra disqualifié du challenge. Dans ce cas, le cavalier suivant prendra sa place dans le classement

5. Assurance – Responsabilité

Les cavaliers participant au concours sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée du concours, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés « biens » restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le concours et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que la structure du Cavaletti Nivernais, ses commissaires, personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. En cas de réservation de boxes démontables, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.

6. Droit à l'image

Des vidéos et des photos vont être prises sur le concours. Si vous ne souhaitez pas être filmé ou photographié, merci de le signaler dès votre arrivée sur le concours au stand photos. L'organisation se réserve en effet le droit de diffuser à des fins promotionnelles des extraits de vidéo ou des photos prises sur le concours.